

Commune de la **BAZOGÉ MONTPINCON**
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 mai 2025

Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 053-215300211-20250521-202527LBM-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. **Pascal RENARD** – Maire.

Étaient Présents : DAGUIER Miguel - DURAND Marina - FORGET Jean-François - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - LECHAT Pascal - LECOURT Alain – LEPEC Bertrand - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

Absents excusés : FORGET Jean-François, LECHAT Pascal, LE ROUX Laure

Absents : //

Secrétaire de séance : Gaëlle ROCHER

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory
M^{me} LE ROUX Laure a donné pouvoir à M. DAGUIER Miguel
M. LECHAT Pascal a donné pouvoir à M. RENARD Pascal

Nombre de Conseillers :	
En exercice	13
Présents	10
Votants	13
Date de convocation : 09/05/2025	

202527 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Avenant au contrat d’entretien de la Station d’Épuration

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d’entretien de notre station d’épuration a été confié à l’entreprise VEOLIA du 01/06/2021 au 31/05/2025 inclus.

La compétence « eau et assainissement » n’ayant pas été reprise par Mayenne Communauté, nous allons devoir lancer une nouvelle consultation pour la prochaine période.

Au vu des délais très courts, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant (aux mêmes conditions que le marché initial) avec la société VEOLIA afin de prolonger leur contrat jusqu’au 31/12/2025.

Une nouvelle consultation pourra ainsi être lancée en septembre 2025 pour une mise en application du nouveau contrat dès le 1^{er} janvier 2026.

Montant du marché initial (hors révision)..... 110 951,52 € HT
Avenant juin à décembre 2025 (hors révision)..... 17 353,51 € HT
soit + **15,64 %**

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

M. le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de signer l’avenant n° 01 avec la société VEOLIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité

DECIDE

⇒ de **valider** l’avenant n° 01 du marché avec l’entreprise VEOLIA pour prolonger la durée du contrat jusqu’au 31 décembre 2025.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les dossiers se rapportant au présent dossier.

La secrétaire,

Gaëlle ROCHER



Le Maire,

Pascal RENARD

